



REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL

-----  
**Lundi 25 mai 2020**  
**20 heures 30**  
-----

Espace Maurice FAURE  
Salle des Fêtes

**Convocation du Conseil Municipal**

*Vu l'ordonnance du 13 mai 2020 – 562 : Article 10 : Pendant la durée de l'Etat d'Urgence Sanitaire, et afin de respecter « les gestes barrières » et « les mesures de distanciation sociale » la réunion du Conseil Municipal se tiendra à l'**Espace Maurice FAURE**.  
La séance sera publique mais limitée à 30 personnes.*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Election du maire
- 2 Détermination du nombre d'adjoints
- 3 Election des adjoints
- 4 Délégation de pouvoir du conseil municipal au maire
- 5 Lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du C.G.G.T)

***Outre la distance de sécurité, le port du masque pour le conseiller est recommandé.  
Les élus seront invités à effectuer un lavage des mains avec une solution hydro-alcoolique avant de remplir le bulletin de vote et à utiliser un stylo personnel.***

A Prayssac, le 20 mai 2020

Madame Le Maire

Fabienne SIGAUD

